

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 976

présenté par

M. Dive, Mme Anthoine, M. Schellenberger, M. Forissier, M. Bazin, M. Bony, M. Cinieri,  
M. Dubois, M. Brigand, M. Dumont, M. Meyer Habib, M. Bourgeaux et Mme Valentin

**ARTICLE 16**

À l'alinéa 12, après le mot :

« écologique »

insérer les mots :

« et aux installations agro-écologiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose d'inclure dans le projet de loi industrie verte, les pratiques agricoles durables. En effet, ces installations favorisent la biodiversité, la régénération des sols, la conservation de l'eau et la lutte contre l'érosion. En incluant ces pratiques dans le projet de loi, on crée une synergie bénéfique pour l'agriculture et l'environnement. Cela permet de créer une industrie verte plus complète et holistique, en prenant en compte l'importance cruciale de l'agriculture dans la transition vers un avenir durable.